

## **Aide aux soins**

Favoriser l'accès des plus démunis au système de prévention et de soins publics est l'une des missions fondamentales de tous les partenaires sociaux.

Ainsi services municipaux, Centre Municipal de Santé, CCAS, centres de PMI, CMPP par le biais de relais santé mis en place dans leurs permanences d'accueil et grâce à leur réseau de professionnels pluridisciplinaires, apportent réconfort et soutien aux familles défavorisées, exclues du système de santé.

## **Les soins médicaux**

Consultations en médecine générale, de spécialistes, examens complémentaires (échographie), soins paramédicaux pris en charge et dispensés au Centre Municipal de Santé.

Autres structures publiques gratuites : centres de Protection Maternelle Infantile, centre de planification familiale

## **L'aide au financement**

Participation (achat de prothèse auditive, de lunette, de fauteuil pour handicap soumise) l'accord de la Commission du Conseil d'administration du C.C.A.S.

La CMU (Couverture Maladie Universelle) concerne les résidents réguliers en France depuis au moins trois mois, non couverts par un régime obligatoire. Pour en savoir plus, [cliquez ici](#).

L'AME (aide médicale d'Etat) concerne les personnes qui sont en situation irrégulière sur le territoire français depuis plus de trois mois et les ressortissants communautaires inactifs ayant des ressources inférieures à un certain plafond. Pour en savoir plus, [cliquez ici](#).

## **CMPP (Centre Médico-Psycho-Pédagogique)**

Une équipe de pédopsychiatres, psychologues, psychomotriciens, orthophonistes, psychopédagogues et assistante sociale sont au service des enfants et adolescents de 0 à 20 ans, qui rencontrent des difficultés dans leur milieu familial ou scolaire.

Établissement à but non lucratif, le CMPP fonctionne avec l'agrément des pouvoirs publics (DDAS et Sécurité sociale) et ses séances de soins sont financées par l'Assurance Maladie. Les familles n'ont donc rien à déboursier.

4, allée La Pérouse. Tél. : 01 43 83 65 62

Ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30 et le samedi de 8h30 à 12h30.

## **Renseignements**

### **Centre de Sécurité Sociale n°146**

8, rue Lucien Sportisse

Tél : 0 820 904 193

### **Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**

2 rue Paul Langevin

Tél : 01 49 36 51 95

rgba(255,255,255,1)

## **Régie et quotidienneté (CTM)**

Email

[ctm-secretariat@ville-sevran.fr](mailto:ctm-secretariat@ville-sevran.fr)

Téléphone

[01 49 36 51 60](tel:0149365160)

Adresse

21 avenue Pierre Curie  
93270 SEVRAN

France

Horaires : Du lundi au vendredi 8h à 12h et 13h30 à 17h15 Samedi 8h à 12h Standard : Lundi au vendredi 8h30 à 12h et 13h à 17h30 Samedi 8h30 à 12h.

Voir aussi

[Le CCAS](#)